

# Prendre rendez-vous avec un avocat

## Avocat

A défaut de règlement amiable ou dans le cas où la procédure de conciliation ne peut s'appliquer, la consultation d'un avocat peut s'avérer pertinente.

Il est offert aux Rueillois confrontés à un problème d'ordre juridique, un premier avis et des conseils dans les démarches à entreprendre. De plus, ils pourront également être assistés dans la construction de leur dossier, la rédaction de citations, la demande d'aide juridictionnelle, etc...

Veillez choisir la spécification de l'avocat :  ▼

<http://ccas-rueilmalmaison.fr/>

octobre 2018						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
2	4	5	7			
9	11	13	15	17	19	21
23	25	26	28			
30	1	3	1	3	5	7
9	11	13	15	17	19	21
23	25	27	29	31	2	4

<http://ccas-rueilmalmaison.fr/>

octobre 2018									
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim			
2	4	6	8	10	12	14			
16	18	20	22	24	27	29	31	2	4

<http://ccas-rueilmalmaison.fr/>